

ABONNEMENT

Régulier	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

À SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

À PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE

UN HOMME HEUREUX

M. Floquet a été interviewé par un reporter de l'*Eclair* qui lui a dit : « Vous êtes accusé de convoiter le pouvoir et d'essayer de devenir le chef du gouvernement. »

« — Le pouvoir ! s'écrie M. Floquet en quittant son fauteuil et en arpentant à grands pas, les mains dans les poches de son veston, le tapis de la large pièce qui lui sert de cabinet, mais l'année la plus malheureuse de ma vie a été celle de mon ministère ! Croyez-vous donc que j'aie le désir de recommencer semblable lutte ? Pourquoi faire ? Quel intérêt aurais-je ? »

» Pourquoi désire-t-on le pouvoir ? Pour appliquer son programme, pour réaliser des idées, pratiquer les réformes que l'on a rêvées... Or, en ce moment, où trouverais-je une majorité pour ce programme auquel je suis resté fidèle ? Où trouverais-je, même, une opinion publique pour me suivre ?

» On désire aussi le pouvoir pour les bénéfices matériels qu'il donne, pour les honneurs et les joies d'orgueil qu'il procure. Si de tels sentiments avaient prise sur moi, quelle situation pourrait me paraître plus enviable que celle que j'occupe ? Le président de la Chambre n'a-t-il pas toutes les roses du pouvoir sans en avoir les épines, c'est-à-dire sans ses soucis et sans ses travaux ?

» Tout cela, voyez-vous, c'est de la pure insanité. Je n'ai nulle envie de redevenir président du Conseil.

» Et tant que mes collègues me jugeront digne de présider à leurs débats, je ne souhaiterai nulle autre fonction, considérant celle-ci comme la plus belle et la plus désirable. »

Jugez donc ! 60,000 francs d'appointments,

un palais somptueux, l'éclairage, le chauffage, une domesticité nombreuse et autres « bénéfices matériels ».

Pas de soucis, pas de travaux, rien que des roses, « toutes les roses du pouvoir sans en avoir les épines ».

M. Floquet est un homme heureux, parfaitement heureux.

Allez, après cela, médire de la démocratie et nier les bienfaits de la République !

INFORMATIONS

INCONSCIENCE

M. Fallières n'a évidemment pas compris, lorsqu'il s'adressait aux membres de l'épiscopat avec des termes qu'il n'eut peut-être pas employés vis-à-vis des chefs de bureau de son ministère, quelles seraient les suites de sa circulaire. S'il s'en fût douté, il ne l'eût certes pas écrite.

M. Floquet n'a pas compris davantage l'inconvenance énorme qu'il commettait, lorsque, se croyant spirituel, il outrageait la mémoire du pape Pie IX. S'il avait compris, il ne l'eût sans doute pas commise. S'il avait su quelle destinée, d'ailleurs imméritée, lui réservait l'aveugle force de la chaire politique, croyez-vous qu'il eût, en 1867, poussé devant S. M. l'empereur de Russie son cri de « Vive la Pologne... monsieur ? »

M. Fallières, M. Floquet — combien d'autres encore ! — sont parfois des inconscients. Dans certaines situations, l'inconscience ne saurait constituer une circonstance atténuante.

En ce qui concerne M. Floquet, ses inconvenances grossières s'aggravent, on le sait, de la récidive. Son excuse empruntée à l'autorité du dictionnaire de Larousse est une autre forme d'inconscience, une récidive du même mal chronique : c'est un mal incurable.

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE

Les relations diplomatiques sont interrompues entre la France et la Bulgarie. On sait qu'il y a quelques jours un Français, correspondant de l'*Agence Havas*, avait été arrêté et fort maltraité. Il a depuis été relâché, mais le gouvernement bulgare aurait refusé d'autoriser le séjour de ce Français dans la principauté. En présence de ce refus, M. Ribot aurait donné l'ordre à notre représentant de cesser toute relation officielle avec le gouvernement bulgare.

En l'absence de complets renseignements sur cette affaire, il est assez difficile de se prononcer. On ne saurait, en tous cas, faire un reproche à M. Ribot de se montrer fort chatouilleux lorsqu'il s'agit de la protection de nos nationaux à l'étranger. On doit seulement regretter que cette humeur soit chez lui fort intermittente et qu'il supporte avec plus de résignation les insultes et les violences dont un grand nombre de Français sont l'objet en Italie, tandis qu'il s'émeut si vivement quand un seul Français, qui n'est point, il est vrai, un pèlerin, est molesté par les agents d'une puissance, qui n'est point, il est vrai, l'Italie. E. B.

AFFICHAGE OFFICIEL

On vient de procéder à l'affichage du discours prononcé mercredi dernier, au Sénat, par M. de Freycinet, président du Conseil, dans l'interpellation sur « les menées cléricales ».

Nous engageons les conservateurs et les catholiques à lire cet édifiant document ; ils y apprendront, s'ils ne les connaissent déjà, les excellentes dispositions du gouvernement à leur égard.

LA CONSPIRATION MAÇONNIQUE

Les francs-maçons, qui depuis une vingtaine d'années s'occupent beaucoup plus de politique que de fraternité, et qui tendent de plus en

plus à devenir une société d'inquisition et de persécution, ont décidé qu'il y aurait le 16 décembre une réunion des fortes têtes des loges parisiennes.

Par fortes têtes nous entendons les dignitaires, auxquels se joindront tous les députés et sénateurs qui font partie de la franc-maçonnerie.

Le but de cette réunion est de créer dans toute la France un grand mouvement d'agitation pour la séparation de l'Église et de l'État.

DÉTRESSE AU COUVENT

L'autorité ecclésiastique, considérant qu'au couvent de Sainte-Claire, à Périgueux, vingt religieuses sur vingt-deux sont atteintes de l'influenza, vient de permettre, par une dérogation aux règles de cet Ordre, aux religieuses des autres maisons d'aller soigner leurs Sœurs malades.

On raconte que, quand les Sœurs étrangères ont pénétré dans la maison, elles n'ont trouvé à la cuisine d'autres provisions que quelques haricots. D'où l'on conclut que les Sœurs de Sainte-Claire n'ont imploré les secours extérieurs qu'absolument réduites par la famine et la maladie.

Vous verrez, s'il en meurt quelques-unes de misère, qu'on fera payer aux autres le droit d'accroissement.

LE PAUVRE HOMME !

Le *Figaro* prie les personnes qui s'intéressent au monument de M. Grévy, de prendre connaissance d'un compte récemment soumis au *Probate Court* (section des testaments).

Il en résulte que la fortune de M. Grévy (Jules) en Angleterre se monte à 472,406 livres sh. 11 d., autrement dit : 4,302,650 fr.

Le *Figaro* aurait pu ajouter que M. Grévy, sans compter ce qu'il a pu laisser comme valeurs mobilières, possédait en France des immeubles évalués à plus de cinq millions.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

» Nous avons rêvé toute la nuit que nous devenions célèbres, et que les éditeurs nous payaient bien cher nos manuscrits, qui arrivaient en un clin d'œil à leur centième édition.

» Dès demain, je me mets à l'ouvrage. Ce matin je suis allée à Dôle acheter beaucoup de papier.

« Octobre.

» Mikaëla recommence à tousser et elle est très faible. Moi, je suis bien malheureuse.

» En quelques jours j'ai bâti un petit roman bien naïf, bien simple, et après l'avoir recopié, je l'ai lu à Mikaëla et à Antoinette.

» Cette dernière a jeté des cris d'admiration, mais Mikaëla a hoché sa tête pensive.

» — C'est joli, a-t-elle murmuré, mais ça ne plaira pas au public. Ce n'est pas encore ce qu'il faut... Non, ce n'est pas cela, petite sœur ; ne te fâche pas de mon appréciation, mais on ne réussit pas du premier coup.

» Nous recommencerons, voilà tout, en

dépît de Mme Antoinette, qui a pleuré d'attendrissement sur le cahier et le ferait volontiers éditer. Mon défaut est d'aller trop vite ; ma plume court sans s'arrêter jamais, et quand c'est terminé, je relis une fois et c'est tout. Cela m'assomme de recommencer et de corriger.

» Eh bien ! un petit effort ; je sens qu'il y a quelque chose au bout de mon crayon ».

« Octobre.

» Les feuilles tombent ; oh ! comme tout est lugubre ici ! C'est la première fois que je trouve triste notre chère maison sans fenêtres.

» C'est que Mikaëla tousse, qu'elle ne mange pas, et que ses forces déclinent.

» Elle ne touche plus que rarement son piano, et voilà trois dimanches que je vais seule à la messe. Il a plu plusieurs jours de suite, ce qui a amené le froid. Antoinette a le visage sombre dès qu'elle n'est plus devant sa malade. Moi, je ne sais plus ce qu'il y a, mais il me semble que la gaité a fui pour jamais de notre pauvre home. »

« Octobre.

» J'ai essayé une autre blquette.

» Cette fois je l'ai soumise au jugement de notre bon curé, qui, se méfiant de lui-même,

l'a fait critiquer par un de ses vieux amis qui a écrit quelque peu dans le temps.

» Or, voici sa réponse :

» L'auteur a une grande facilité, un style » coulant, pur, très délicat dans le fond et » dans la forme, énergique par instants ; le » sens dramatique s'y trouve bien rendu, mais » on sent que c'est l'œuvre d'une jeune plume ; » il y a de soudaines chutes, des phrases » lâchées, en un mot ce n'est pas affiné. »

» Découragée, j'ai jeté mon œuvre aux vieux papiers ; décidément je n'écrirai plus, il faut trop de patience pour « affiner », comme ils disent. Je ne pourrais jamais arriver. Je ne demandais pas de compliments, seulement gagner vite un peu d'argent pour Mikaëla, mais cela ne va pas si promptement, si facilement surtout.

» Quel dommage que j'aie acheté cette provision de papier, trente sous de perdu ! Et à présent me voilà en quête d'un autre moyen de gagner quelques centimes par jour ».

« Fin Octobre.

» Mes vingtans vont sonner tristement cette année. Je suis née le 2 novembre, sinistre date, mois de la mélancolie et de la mort. Cela porte-t-il malheur ?

» Que sera cette année pour moi ? Elle m'effraie, moi que l'avenir n'a jamais effrayé.

» Je me suis remise à la musique ; quoique boiteuse, j'ai du talent, on le disait à Paris, et M. Delieux, mon professeur, me comptait, avec Mikaëla, parmi les élèves qui lui font honneur. Est-ce que je ne pourrais pas enseigner aux autres ce qu'on m'a enseigné ? Quant à ma voix, elle est agréable, dit-on, mais je chante en amateur, sans méthode particulière, et je ne cultive pas assez cet art pour y puiser un moyen de faire fortune.

» J'ai un peu brodé pour aider la pauvre Antoinette, qui use ses vieux yeux sur de fines batistes. Et Mikaëla prend la fièvre tous les soirs. Et cette toux, oh ! cette horrible toux qui lui déchire la poitrine et qui me déchire le cœur, à moi. Oh ! si je pouvais tousser à sa place ! »

« Novembre.

» Du nouveau ces jours-ci, du chagrin et de l'espérance tout à la fois.

» Il y a une semaine environ, le docteur vint voir Mikaëla. A mes questions il n'a rien répondu pendant que je le reconduisais, mais comme je remontais vers ma sœur, je vis Antoinette le suivre furtivement dehors. Peu après

Ce sont les petits bénéfices matériels dont parlait, avant-hier, M. Floquet.

Une noce originale sera célébrée aujourd'hui dans l'église catholique de Saint-Petersbourg qui se trouve sur la perspective de Mersky.

Le fiancé, le lieutenant Vincenzo, est un des officiers français de l'escadre du Nord qui alla récemment à Cronstadt.

Son frère aîné, le capitaine Vincenzo, est le commandant du *Requin*, si visité par les Pétersbourgeois.

C'est la seconde noce faite à Saint-Petersbourg où le fiancé soit un officier de l'escadre de l'amiral Gervais.

La première fut célébrée il y a un mois ! Le grand-duc Alexis et Alexandrovitch grand-amiral de la flotte russe, a promis d'honorer de sa présence cette cérémonie, qui sera excessivement brillante.

Les coquilles, malgré leur apparente placidité, sont parfois d'une férocité implacable.

Telle est celle que cite — est-ce bien cité qu'il faut dire ? — notre confrère Henri Second, du *Charivari* :

L'autre semaine, raconte-t-il, à propos du grand discours de M. de Freycinet, discours dont on avait tant parlé avant et dont on parlera si peu après, un journaliste intitulait ainsi son article :

« Une déception à l'Académie française. »
Déception à la place de réception.
O cruauté des erreurs typographiques !

Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1885

On a procédé hier matin au 106^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1865.

On a extrait de la roue 4,497 numéros qui ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après.

Le numéro 262,433 gagne 150,000 francs.

Le numéro 204,624 gagne 50,000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 40,000 francs :

458,945 32,956 7,056 567,982

Les cinq numéros suivant gagnent chacun 5,000 francs :

564,072 215,885 47,672 207,543 405,209

Les dix autres numéros gagnent chacun 2,000 francs :

483,990 22,857 337,074 70,243 359,748

307,510 452,505 445,558 368,865 76,078

Les 4,476 autres numéros sont remboursables au pair.

PANAMA

Hier, à deux heures, a eu lieu le tirage des obligations du Canal de Panama.

Je redescendis à la cuisine chercher du lait pour Mikaëla, et je surpris notre vieille amie assise sur sa chaise, pleurant, la tête cachée dans son tablier. En me voyant elle devint pourpre, et, d'un air courroucé, se mit à ranger quelques objets cependant parfaitement à leur place.

« Je feignis de ne m'être aperçue de rien et je remontai, ma tasse de lait à la main.

« Mais le soir, quand Mikaëla fut endormie, je revins à la cuisine à pas de loup. Mme Antoinette, les yeux rougis, le front plissé, brodait avec acharnement près de la petite lampe et du feu éteint.

« Je m'assis résolument vers elle.

« — Qu'a dit le docteur aujourd'hui, Antoinette ? demandai-je.

« — Eh ! mon Dieu, Mademoiselle, il a dit... il a dit comme la dernière fois.

« — Ce n'est pas vrai, répondis-je tranquillement, il l'a trouvée plus malade.

« — Mais...

« — Ce n'est pas la peine de mentir, fis-je en me levant. Si tu ne parles pas franchement, je me figurerai plus encore qu'il n'y a et je me tourmenterai horriblement.

« Antoinette jeta son ouvrage sur la table, et,

Le numéro 174,655 gagne 500,000 francs.

Le numéro 1,989,012 gagne 100,000 francs.

Les n^{os} 1,335,584 et 972,373 gagnent chacun 40,000 francs.

Les numéros 541,212 et 1,281,497 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros ci-après gagnent chacun 2,000 francs :

483,815—1,391,230—1,194,675—822,723—1,557,003

Chronique Locale

ET DE LOUEST

A LA MÉMOIRE D'AGAR

Agar est morte !!!

La vaillante n'eût jamais succombé à la tâche, elle n'a été vaincue que par l'implacable souffrance.

Animés d'une même pensée, nous sommes partis pour faire revivre le souvenir de la grande artiste au milieu de ceux qu'elle a tant aimés.

Consolons cette belle âme en gravant sur sa tombe les noms de ces contrées qu'elle parcourait triomphalement et dont elle murmurait le nom dans son dernier soupir.

E. DUMAINE.

TALBOT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1891 et du Premier de l'An 1892

A l'occasion des fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour réduits de 25 0/0 délivrés aux prix et conditions de son tarif spécial A n^o 9 :

1^o Noël. — Les billets aller et retour délivrés les jeudi 24 et vendredi 25 décembre seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 28 décembre ;

2^o Premier de l'An. — Les billets aller et retour délivrés du mardi 29 décembre au lundi 4 janvier inclus seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 5 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celles ci-dessus fixées.

Distré. — *Etrange agression.* — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, à Distré, s'est passé le fait suivant :

M. Joseph Chouanne, ancien gendarme, rentrait à son domicile à neuf heures du soir ; sa maison est isolée sur la route nationale de Saumur à Montreuil-Bellay, et déjà, il y a deux ans, pendant qu'il était à l'hospice de Saumur, pour une fracture à la jambe, sa maison avait été complètement dévalisée en une nuit. Le ou les voleurs n'avaient pas été arrêtés. Quelle fut sa surprise, samedi soir, de trouver en rentrant chez lui sa porte ouverte et la chandelle allumée ; au même instant un individu le saisit à la gorge et une lutte s'en est suivie.

sans me regarder :

« — Si nous voulons sauver Mikaëla, il faut quitter ce pays, l'emmener dans le Midi pour tout l'hiver et tout le printemps ; vous entendez, ma chère demoiselle, dans le Midi, accentua Antoinette en se remettant à pleurer.

« Moi, je ne pleurai pas, mais je retombai sur ma chaise, les jambes coupées et si pâle que la brave femme eut peur.

« — Je n'aurais pas dû vous le dire, reprit-elle en me jetant un peu d'eau à la figure.

« Je repris bien vite mon sang-froid.

« — Eh bien ! dis-je, nous quitterons cette maison et nous irons au pays du soleil.

« — Oui, et avec quel argent ? fit-elle avec une ironie amère.

« — Nous en aurons, dis-je, si résolue qu'elle se prit à espérer.

« — Ah ! oui, votre tuteur.

« — Mon tuteur est un égoïste, nous ne lui demanderons pas un sou.

« — Alors ? vos cousins de Marseille ?

« — Oui, certainement, ils nous avanceraient bien une petite somme pour vivre, à nous trois, à Hyères ou à Cannes ; ils sont bons, eux, mais leur dernière lettre est datée

de Buda-Pesth ; Dieu sait où ils errent à présent ; ils devaient passer en Grèce aux approches de l'hiver. A tout hasard j'écrirai, mais comme nous pouvons attendre longtemps leur réponse, je ferai mieux encore : je me placerais comme institutrice.

« — Institutrice, mon pauvre ange !

« — Pourquoi pas ?

« — Vous n'avez pas de brevets.

« — C'est vrai. Eh bien ! je serai demoiselle de compagnie.

« — Vous, ma mignonne, vous Mile de Saint-Maur ? Jamais.

« — Qui sait ? Quelque bonne personne passera peut-être sur mon infirmité, qui, après tout, ne m'ôte ni ma souplesse, ni mon agilité ; je ne suis cependant pas un épouvantail.

« — Mais cela ne se trouve pas du jour au lendemain, et ce n'est pas tout d'abord qu'on peut réunir une somme importante.

« — C'est vrai encore. Cela ne fait rien, je gagnerai de l'argent, va !

« Et, après avoir consolé de mon mieux la pauvre chère femme, je remontai dans notre chambrette.

« Mikaëla dormait toujours ; elle avait moins de fièvre ; il y a ces jours-ci un radoucissem-

LE 400^e CONCERT DE L'ASSOCIATION ARTISTIQUE

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Association artistique d'Angers donnera, dimanche prochain 20 décembre, son quatre centième concert avec le concours de Jules Massenet et de M^{me} Durand-Ulbach. A ce propos, nous lisons dans *Angers-Artiste* :

« Le programme est entièrement consacré aux compositions de ce maître qui, il y a quinze ans, inaugura avec Guiraud et Joncières les concerts populaires auxquels notre ville doit d'être placée au premier rang des cités artistiques de France.

« Samedi 19, aura lieu dans les salons du Grand-Hôtel un banquet auquel sont conviés tous les actionnaires et abonnés de l'Association. Nous faisons des vœux pour que tous, sans exception, veuillent bien répondre à l'appel pressant qui leur est adressé au nom du président et de la commission, et donner par leur présence à cette fête un gage de plus de leur sympathie, pour l'œuvre au succès de laquelle ils ont jusqu'ici contribué. »

Vendredi prochain, 18, l'Association artistique sera à Nantes avec M. Massenet et M^{me} Durand-Ulbach.

ANGERS. — Lundi soir, le Conseil municipal a voté, par deux voix de majorité, un secours de 40,000 fr. en faveur du directeur du théâtre, à raison de 2,500 fr. par mois.

Les assises du premier trimestre 1892 s'ouvriront à Angers, sous la présidence de M. Lefèvre, conseiller à la Cour, le lundi 8 février prochain. MM. Giron et Gallot sont désignés pour assister le président desdites assises.

Les ateliers de charité. — Le Conseil municipal a voté une somme de 3,000 fr. pour les ateliers de charité d'hiver.

Ces ateliers ont été ouverts lundi. Une cinquantaine d'ouvriers ont commencé à travailler.

TOURS. — *Triste suicide.* — Avant-hier, vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, un agent de police en tournée de surveillance, rue d'Entraignes, entendit une forte détonation d'arme à feu dans la direction du jardin botanique.

L'agent courut aussitôt de ce côté ; mais en

arrivant auprès de la grille qui fait face à la rue d'Entraignes, un triste spectacle s'offrit à sa vue : un homme ayant une horrible blessure à la tempe était étendu sur le sol ; près de lui un pistolet et une glace à la main, cette dernière tachée de sang.

Le commissaire de police du III^e arrondissement aussitôt prévenu arriva sur les lieux, mais, constatant que l'individu respirait encore, le fit emmener à l'hospice où il mourut pendant qu'un interne de service lui prodiguait des soins.

Le suicidé, qui n'était à Tours que depuis quelques jours, se nomme Freslon (Eugène) ; il est âgé de 65 ans et habitait Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Parmi ses papiers, il a été découvert une lettre par laquelle le défunt fait connaître qu'il a éprouvé beaucoup de chagrins d'avoir été mal reçu par des neveux et nièces.

Freslon a été pendant de nombreuses années cocher à Paris ; il habitait rue de la Fontaine, 118. (Messager.)

L'INCENDIE DE LA RUE BOUCICAULT A TOURS

Un incendie qui en quelques instants a pris des proportions considérables a éclaté à Tours l'avant-dernière nuit, dans le magasin de M. Carré, fabricant de vanneries, rue Boucicault, 6.

La rue Boucicault est un passage assez étroit, parallèle à la rue des Halles et qui relie les rues Marceau et Jérusalem. Le magasin de M. Carré se trouve à l'intersection de la rue Jérusalem.

Vers onze heures du soir, M. et M^{me} Carré s'étaient couchés, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*. Rien d'anormal ne s'était produit qui pût leur faire prévoir la triste catastrophe.

C'est seulement vers minuit vingt minutes qu'il furent réveillés par M^{lle} Fennebrosque, professeur de piano, qui habite un appartement contigu au magasin. Cette demoiselle venait d'apercevoir des flammes.

L'alarme fut aussitôt donnée. M. Gilbert-Clarey, imprimeur, courut immédiatement prévenir la police.

Au bout de quelques instants, une épaisse fumée emplissait le quartier tout entier, les flammes s'élevaient dans les airs ; un vent violent activait l'incendie ; des gerbes de feu rasaient les toits d'alentour sur une largeur de deux cents mètres.

Les voisins effarés jettent meubles et objets précieux par les fenêtres. Un grand rassemblement se produit et les secours sont organisés. Pendant ce temps, M. Armand Mame arrivait traînant la pompe de l'imprimerie, que conduisaient avec lui quelques jeunes gens du Cercle Saint-Pierre, dont l'immeuble est à proximité.

Malgré leurs efforts, l'incendie exerçait ses ravages. Les cinq étages du magasin de M. Carré présentaient l'aspect d'un immense brasier ;

ment dans la température ; peut-être est-ce ce qu'on appelle l'été de la Saint-Martin.

« Pour moi, je ne pus m'endormir ; les yeux grands ouverts, fixés dans l'obscurité, le front dans mes mains, où je sentais battre mon pouls affolé, assise sur mon lit, je songeai.

« Je songeai même tellement que cette continuelle tension d'esprit finit par devenir insupportable. A une heure du matin, le sommeil me fuyait toujours, afin d'échapper à ce martèlement, je me levai sans bruit, passai dans le petit salon contigu à notre chambre, et y allumai une bougie.

« J'avais mis mon peignoir de flanelle, je m'enveloppai encore d'une couverture de laine, et ayant pris un volume au hasard dans la bibliothèque, je me mis à lire.

« D'abord, je ne pus parvenir à fixer mon esprit sur les pages ; peu à peu je m'y intéressai, je recommençai, et enfin je lus avidement. Le volume sur lequel j'étais tombée était le théâtre de Victor Hugo : *Ruy-Blas*. Nous ne l'avions jamais vu encore. La veille, Antoinette avait épousseté les rayons et les livres un par un ; celui-ci avait, sans doute, été replacé au premier rang, après avoir été enfoui sous les autres. (A suivre.)

l'escalier qui se trouve au milieu semblait une cascade de feu.

La pompe de la gare d'Orléans, conduite par le chef d'équipe Guilbert, sous la direction de M. le chef de gare, arriva sur le lieu du sinistre quelques minutes après celle de M. Mame. On l'installa dans la cour de M. Lechêne, un poste dangereux en raison des fûts d'alcool qui s'y trouvaient et ensuite rue de Jérusalem où elle resta jusqu'à la fin.

Les pompiers commandés par tous leurs officiers manœuvrèrent leurs appareils avec un courage et un dévouement dignes de tout éloge. Montés sur les toits, ils ont lutté pendant près de trois heures sans pouvoir enrayer le feu.

Les flammes venaient, à une heure et demie, de se communiquer à deux immeubles de la rue Marceau, aux nos 49 et 51, puis à deux autres de la rue de Jérusalem, nos 8 et 10. On put croire que le pâté de maisons compris entre les rues Boucault et Néricault-Destouches serait la proie des flammes.

De tous les points de la ville, des secours arrivaient. Vers deux heures, les lueurs sinistres éclairaient toute la ville. « Dans la rue Royale, nous a dit quelqu'un, on voyait comme en plein jour. » Rue Marceau la chaleur était étouffante, la fumée aveuglante.

Fort heureusement on ne signale aucun accident de personnes.

Les ouvriers de M. Mame ont montré un dévouement remarquable.

C'est à trois heures et demie que le feu a pu être circonscrit et tout danger conjuré, grâce au concours des pompiers et du public.

Le total des dégâts est environ de 100,000 fr. Le tout est assuré.

Le magasin présente un état lamentable. Rien n'a été épargné. Planchers, poutres, ustensiles de vanneries sont réduits en cendres.

Les poutres des toits des maisons voisines sont entièrement carbonisées.

Il est impossible de déterminer les causes de l'incendie. Tout porte à croire qu'il n'est pas le résultat de la malveillance.

Peut-être un des employés de M. Carré, en se rendant dans le magasin, a-t-il laissé tomber une étincelle. L'incendie a couvé pendant de longues heures avant d'éclater avec une pareille intensité.

Une enquête du reste a été ouverte.

M. Carré, M. Bournérias et les autres voisins adressent aux pompiers, aux employés de l'imprimerie Mame, aux employés de chemin de fer, à l'armée, à la police, et à tous ceux qui ont bien voulu leur prêter leur concours, et contribuer à l'extinction de l'incendie, leurs sincères remerciements.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 décembre 1891.

Notre marché des rentes et des valeurs au parquet est sans animation, les transactions

sont presque nulles, sauf sur quelques fonds étrangers, influencés par des causes particulières. Le 3 0/0 ancien, dont le coupon de 73 centimes se détache demain, clôture au cours de la veille de 95.80, le nouveau est à 94.82 et le 4 1/2 à 104.85.

La rente italienne perd le cours de 91 et reste à 90.85. Le 3 0/0 Portugais est très ferme à 33 1/4, le paiement du coupon de janvier n'étant plus mis en doute. L'Extérieur est soutenu à 67 1/4 pour la perspective de la signature de l'emprunt jeudi. Le Russe nouveau est à 79 1/16 et le libéré fait son apparition sur le marché officiel au cours de 78.25.

Les sociétés de crédit sont fermes mais sans changement sur leurs cours de la veille. Le Crédit Foncier cote 4,232; la Banque de Paris 746; le Crédit Lyonnais 786; la Société Générale 475 et la Banque d'Escompte est en légère progression à 395 fr.

On a d'excellentes nouvelles de la souscription aux 18,000 obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. Le succès de cette émission inaugure très heureusement les débuts de la Société « Le Crédit ».

Le conseil d'administration du Crédit Foncier de Tunisie, dans sa dernière réunion hebdomadaire, a autorisé pour 178 mille francs de prêts nouveaux.

Les Chemins Economiques ont des demandes à 404 fr.

VARIÉTÉS

Sous le titre : *Jehan, sire de Joinville, et les Angevins*, notre savant compatriote et confrère, M. Joseph Denais, vient de publier des notes historiques par lui recueillies sur les manuscrits et les premières éditions de la Chronique du Roi saint Louis. Ces notes nous touchent de trop près pour ne pas intéresser nos lecteurs. Nous en reproduisons quelques extraits.

I

Des écrivains, qui jouissent aujourd'hui d'un indiscutable renom, demeurèrent inconnus pendant plusieurs siècles.

Ainsi du sénéchal de Champagne, Jehan, sire de Joinville, dont les *Chroniques* sont aussi précieuses pour l'histoire du règne de saint Louis, que pour les origines de la langue française.

Je n'ai pas l'intention, — je devrais dire je n'ai pas la prétention, — de refaire, après tant d'autres, l'analyse ou l'examen de cette œuvre, si pleine de bonhomie et de sincérité, si candide, en sa simplicité, si gaioise, par son esprit, en même temps que si éloquente; presque toutes les pages de ce beau livre sont devenues populaires. Et l'on ne sait s'il faut admirer moins le biographe que son héros, qui mettait la « prend'homme » au premier rang de toutes les vertus chevaleresques, comprenant à la fois la sagesse, la vaillance, la loyauté, la prudence, la générosité, la grandeur d'âme, l'honneur?

« Preudhomme vaut mieux que béguin, disait le saint Roi,.... le mot preudhomme est si grans chose, que neis au nommer, emplis-t-il à la bouche (1). »

(1) *Histoire de saint Louis*, texte original. Voir la traduction de M. Natalis de Wailly. Paris, Didot, 1874, § 32, p. 18.

Maxime toujours jeune, sans doute, mais qui devait être, plus que partout ailleurs, honorée à la cour d'un roi comme Louis IX.

Après d'un tel prince, en effet, pouvait-il y avoir place à la flatterie, à l'hypocrisie, à cette lépre du pouvoir, qui l'a si souvent perdu, en tous les temps, et sous tous les régimes?

Joinville « au cœur franc » fut l'ami, le serviteur fidèle de son roi; il n'en aurait jamais été le courtisan. Son âme était trop fière; son roi était trop grand.

Je ne voulais pas citer la chronique de saint Louis, et je ne puis résister au plaisir d'en extraire le petit dialogue sur le péché mortel qui fournit, à lui seul, un si ravissant tableau des mœurs de la cour de France au XIII^e siècle.

Saint Louis, tout à la ferveur d'une ardente piété, interrogeait un jour le jeune Joinville sur Dieu, en présence de deux moines. Satisfait de sa réponse, il lui disait :

— « Je vous demande: lequel aimeriez-vous le mieux, ou que vous fussiez lépreux, ou que vous eussiez fait un péché mortel ? »

— « Et moi, qui jamais ne lui mentis (1), rapporte Joinville avec son franc-parler si droit, je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être lépreux !... »

(A suivre).

Elles agissent de suite!

Clemt-sur-Sauldre (Cher), le 27 janvier 1891. — J'avais de violents maux d'estomac, de mauvaises digestions et la respiration gênée. Quoique je ne prenne vos bonnes *Pilules Suisses* que depuis quelques jours, je me sens énormément mieux, et d'ici à peu de temps, tout mal aura disparu.

(Sig. lég.)

PIERRE LAUBRET.

Dernières Nouvelles

Paris, 16 décembre, 2 h. 10 soir.

Ce matin, dans sa première séance, la Chambre a adopté l'ensemble du budget par 394 voix contre 41.

Le *Figaro* dit que l'archevêque de Bordeaux espère rétablir la paix entre l'Eglise et l'Etat. HAVAS.

En police correctionnelle :

Le président. — Il demeure acquis à l'insurrection que vous vous êtes approprié la portion d'héritage échéant à votre frère.

Le prévenu. — Mais, mon président, il était en Californie, mon frère.

Le président. — Eh bien! qu'est-ce que cela fait ?

Le prévenu. — J'avais bien droit, il me semble, de le considérer comme un parent éloigné.

(1) « Fins cuers ne puet mentir », dit l'auteur de *Raoul de Cambrai* (XIII^e siècle). Edition Le Gay. (Paris, 1840, in-8°) Voir, sur le code de la chevalerie, le livre de M. Léon Gautier, la *Chevalerie*. Paris, Palmé, 1884, grand in-8°, p. 79-81.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h.

Rideau: 9 h. 1/2

LUNDI 21 Décembre 1891

Avec le concours de MM. DUMAINE et TALBOT
Pour l'érection d'un monument
à M^{me} AGAR

LE BONHOMME JADIS
Comédie en 1 acte, de Murger

LES BEAUX MESSIEURS
DE BOIS-DORÉ

Comédie en 5 actes, de George Sand

UNE POÉSIE, dite par M. DUMAINE.



LE GRESHAM fondé à Londres en 1854
Assurances sur la Vie, stipule à Paris en 1854
Risques Guerre, Voyages, Duni, Suicide garantis.
RENTES VIAGÈRES payables sans frais
Sommes payées le 31 Juin 90: 234 Millions 800,000 fr.
Assurances proposées le 31 Juin 90: Un Million 666,812,555 fr.
Prospectus et renseignements gratuits et franco
à Paris, dans les bureaux de la Compagnie, 30, rue de Provence

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare enroulée pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,

Et de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux Enchères publiques,

Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN SEUL LOT

DE DEUX

Corps de Bâtiments

ET

D'UN MORCEAU DE TERRE

Sis aux Monts, commune de St-Martin-de-la-Place (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 3 JANVIER 1892, à 1 heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement

rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-onze;

Et à la requête de M. Louis Mazé, cultivateur, demeurant commune de Saint-Lambert-des-Lévées (Maine-et-Loire), au nom et comme administrateur judiciaire des biens de Madame Aimée Legay, son épouse, ladite dame internée à l'asile de Sainte-Gemmes; fonction à laquelle il a été nommé par le jugement sus-énoncé, et au besoin comme maître des droits et actions de ladite dame son épouse;

Ayant pour avoué constitué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 8, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

Il sera, le dimanche trois janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées (Maine-et-Loire), procédé à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Martin-de-la-Place (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

1^o Une maison d'habitation, construite en pierre et couverte en ardoises, comprenant deux chambres basses à cheminée, surmontées d'un grenier;

2^o Un autre corps de bâtiments, comprenant une écurie avec grenier au-dessus, également construite en pierre et couverte en ardoises;

3^o Un morceau de terre en cour, issues, jardin, ouche et labour, d'une contenance de soixante ares

Le tout formant un ensemble avec les deux premiers articles, confrontant du nord un chemin vicinal, du levant Pierre Boucher, du midi Mercier, veuve Charruau et Armand Albert, du couchant Heslon, veuve Charruau et Lépine, fossé mitoyen entre. Mise à prix, deux mille cinq cent francs, et..... 2,500

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2^o M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fo. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

PAR ACTE devant M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, du 12 décembre 1891, M. et M^{me} LASCOU-JUMEAU, de Dampierre, ont vendu à M. BRAZILLE, de Malokoff, rue Victor-Hugo, 31, résidant à Dampierre, les marchandises dépendant d'un fonds d'épicerie-mercerie exploité à Dampierre.

Pour avis d'usage.

M^e GUÉRET, notaire à

Allonnes, demande UN CLERC sachant faire les actes courants. Pressé.

Bons appointements.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

1,000 fr. Jument Irlandaise, 1 m. 58, grande sauteuse, s'attelle bien, très douce, 10 ANS. Vendue garantie.

S'adresser DUBOIS, régisseur, Rochecotte Saint-Patrice (Indre-et-Loire).

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 28 décembre 1891, ses ateliers et salons de couture seront transférés, 6, rue d'Orléans, à Saumur, au premier étage.

ON DEMANDE à ser-vente viagère sur somme d'argent ou maison.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Un BON APPIÉCRUR pour la pompe à la Maison Crémieux. (665)

UNE DAME DEMANDE une place dans un magasin pour la vente.

S'adresser au bureau du journal.

Faillite Gautier-Moulin

Par jugement du 14 décembre 1891, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement au jour du jugement, le sieur Gautier-Moulin, marchand épicier à Chacé. M. Terrien a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain, syndic provisoire.

Pour extrait,
(889) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

A Saint-Lambert-des-Lévées, à la Mairie, le DIMANCHE 6 JANVIER 1892, à 1 heure de relevée :

1^o 30 ares 50 DE PRÉ

Commune de Saint-Lambert-des-Lévées, lieu dit le pré des Roches ou des Moulins.

Mise à prix. 4,200 fr.

2^o 46 ares 75 de Pré

Mêmes commune et lieu dit.

Mise à prix. 1,800 fr.

3^o ET UNE MAISON

Sise à Saint-Lambert-des-Lévées, dans la presqu'île Pichon, écurie et jardin y attenant.

Mise à prix. 400 fr.
Jouissance de suite.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

VENTE

De Vins

Le Dimanche 20 Décembre 1891, le
Dimanche 27 Décembre 1891, et
jours suivants ce dernier di-
manche à midi,

AU

Château de Morains

Commune de Dampierre, après le
décès de M. de FONTENAILLES,

De plusieurs Milliers de Bouteil-
les de VINS BLANCS des années
1870-1873-1874-1881 et 1884 ;

De plusieurs Tonnes de VINS
ROUGES des années 1887-1890 ;

De vins mousseux ;

De partie de la Récolte de 1891 :
67 barriques de vins blancs de
courts-bois, 1^{re} classe ; — 25 bar-
riques de vins blancs divers et 40
barriques de vins rouges.

Au comptant et 10 0/0 en sus sur
frais.

S'adresser à M. TAVEAU, expert
à Bagnoux, et à M^e LELIEVRE,
notaire. (885)

A VENDRE

Maison avec Jardin

Au Pont-Fouchar.

S'adresser au bureau du journal.

M. A. OLIVIER

Représentant au MANS, désire
entrer en relation avec des pro-
priétaires ou avec une bonne
maison du pays pour le placement
dans la Sarthe des VINS BLANCS
de Maine-et-Loire.

On demande femme de cham-
bre ou cuisinière pour la
Campagne. — Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre

UN PIANO A QUEUE PLEYEL

Entièrement neuf.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENTS

à Louer, pied à terre,
63, quai de Limoges.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Elève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années
d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui
sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est
éparné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An — Vaunerie fine

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

USINE DES HURAUDIÈRES SAUMUR

M. GUÉNAULT FILS prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à
leur disposition des Engrais Spéciaux pour Vignes. La Maison ne
négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les
différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de
Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.

12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de
potasse.

40 0/0 de sulfate de chaux. — 18 fr. les 100 kil.

1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).

1 0/0 d'azote nitrique.

8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).

10 0/0 de potasse.

3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.

125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT FILS recommande également son Engrais liquide pour
traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr le fût de 180 litres.

Épicerie Parisienne

Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier,

IMBERT ET FILS

EXPOSITION D'ARTICLES DE NOËL

Jésus, crèches, bûches, sabots, très grand choix de petits objets pour garnitures d'arbres.

CONFISERIE SURFINE

Fondants, marrons glacés, fruits confits, bonbons et fantaisie en chocolats
de la maison Devinck de Paris.

A l'occasion du réveillon, la Maison IMBERT vient de recevoir une
grande quantité de Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec,
Pâtés de gibiers de toutes sortes, Pâtés d'alouettes de Gringoire, de Pithiviers.

Vins secs et mousseux de Saumur, Graves, Persac,
Sauterne, Champagne.

MAGASIN DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complètes, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.